**Procès-verbal de la réunion du conseil d’administration de la FEFB asbl**

**tenue le 24 mars 2018 à Bruxelles**

**Présents :** MM. Raymond van Melsen, Claudio Piacentini, Nicolas Rauta, Cédric Sohet, Renaud Barreau, Arnaud D’haijère.

**Invité :** M. Philippe Jassem

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2018 est approuvé sans remarques.

**2. Adoption du calendrier des tournois en 2019.**

L’attention est attirée sur la date du 5 mai qui est aussi une date de rattrapage des ICN mais priorité est donnée à nos tournois et le calendrier est adopté à l’unanimité.

**3. Fusion des articles 17 et 17 bis du ROI.**

Les textes sont comparés et discutés et M. Arnaud D’haijère est chargé de rédiger le texte fusionné.

**4. Distinction arbitre actif et inactif.**

M. Cédric Sohet doit appliquer au plus vite la décision prise précédemment ainsi que réfléchir à la formulation d’une règle supplémentaire concernant la connaissance des arbitres sur les règles spécifiques des tournois qu’ils arbitrent.

**5. Nouvel arbitre B.**

M. Philippe Jassem reçoit l’insigne honneur d’être élevé au grade d’arbitre B à l’unanimité.

**6. Candidats « Animateurs » du jeu d’échecs.**

La première session d’examens concernant ce nouveau titre aura lieu le 31 mars.

**Point supplémentaire : Rubrique régulière par M. Jassem dans le pion f**

Proposition est faite par M. Raymond Van Melsen que M. Philippe Jassem rédige désormais 1 page à chaque pion f sur les règles du jeu. M. Jassem accepte.

**7. Etat de la trésorerie.**

M. Claudio Piacentini rappelle la bonne santé actuelle des comptes de la FEFB puis attire l’attention sur un problème concernant l’un des chargés de mission en raison d’une complexification administrative importante suite à un changement de statut. Décision est prise de continuer le paiement tant que cela ne surcharge pas trop et ne dépasse pas les capacités de volontaire de M. Claudio Piacentini.

**8. Les 6émes rencontres internationales des échecs francophones**

La compétition prendra place à partir du 25 aout. M. Renaud Barreau informe le comité que M. François Godart a signalé son intérêt et serait plus que probablement le candidat avec la cote elo la plus élevée. Il est voté un subside pour rembourser l’avion du candidat de la FEFB avec un plafond de 250 euros.

**Point supplémentaire : Soutien financier pour les entraineurs francophones aux Championnats de Belgique de la jeunesse**

Suite à une erreur des organisateurs, la chambre des coachs francophones n’a pas été réservée précédemment, entrainant désormais un surcoût si aucune autre chambre ne se libère. Il est décidé, dans le cas où aucune chambre ne se libère, que M. Arnaud D’haijère envoie un courrier aux organisateurs afin de marquer la désapprobation de la FEFB et de demander s’ils comptent intervenir financièrement. Dans le cas d’une réponse négative, il est décidé à la majorité de soutenir financièrement les coachs.

**Point supplémentaire : Equivalence des diplômes au sein de l’AIDEF**

Proposition est faite par M. Raymond Van Melsen d’envoyer un courrier au président de l’AIDEF pour demander une équivalence des différents diplômes décernés par les fédérations échiquéennes des pays francophones. La proposition est acceptée à l’unanimité et M. Arnaud D’haijère est chargé de rédiger et d’envoyer le courrier.

**9. Vérification des membres du comité d’appel.**

Il manque le délégué de la ligue de Namur au comité d’appel. M. Arnaud D’haijère est chargé de contacter le président de la ligue de Namur à ce sujet.

**10. Remarques, questions et/ou propositions sur les rapports des responsables**

Remarque de M. Raymond Van Melsen : la FRBE a désormais décidé d’envoyer un Vade Mecum des règles en néerlandais à chaque administrateur

Remarque de M. Renaud Barreau : Le championnat individuel de la FEFB est désormais confié au club de Namur.

*Cette séance a débuté à 14h32 et s’est achevée à 16h25.*